

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT*

SPECIALITE « ANIMATEUR »

MENTION « ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE »

21 Mai 2026 au 15 Mars 2027 à Marseille (13)

***Nouveau diplôme d'après l'arrêté du 21 novembre 2024**

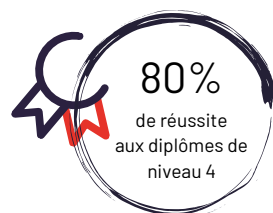
OBJECTIFS

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du BP JEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » :

- est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics.
- être en mesure, en complément des animations, de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure.
- travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.

Formation possible en
apprentissage !



CONTENU ET ÉVALUATION

Le BP JEPS est délivré par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (DRAJES PACA), après validation de chacun des **4 blocs de compétences** :

BC1 : Mise en situation professionnelle appuyée par la production d'un document écrit et d'une soutenance orale.

BC2, BC3, BC4 : Production d'un document écrit et d'une soutenance orale pour chacun des BC.

BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

BC4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS



Temps de formation :

700h de formation en
centre
et
700 h sur le terrain



Réunion d'info.
collective :

29 janvier à 14h
10 février à 14h
3 mars à 14h
7 avril à 14h

<https://bbb.cemea.org/b/ka-gzy-w1d-m8n>



Pour s'inscrire,
déposez un dossier
d'inscription
complet

avant le 04/05/2026



Épreuve
d'admission :

du 17 au 19 mars
2026, du 14 au 16
avril 2026, et du 5
au 7 mai 2026

Commission d'Accès à la
formation le 25/03/2026



Montant de la
formation sans aides:

10 500€*

*aides possibles voir la
catégorie "aides
financières"

PRÉREQUIS

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- être titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme suivants :
 - a minima le certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
 - le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.
- justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures.

LES ÉQUIVALENCES

Mesures d'équivalence prévues **pour les candidats ayant partiellement validé un BP JEPS en UC**, devront s'inscrire sur le BPJEPS en BC :

- UC 3 et 4 (validé) du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable » = inscription aux BC1, BC2, BC4
- UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics » = inscription aux BC1, BC2, BC4

Il est possible d'entrer en formation pour valider un ou plusieurs BC. Il est possible d'avoir des allègements de formation en fonction de votre parcours. Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire. Pour plus de renseignements, joindre notre secrétariat.

SUITES DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS



Le titulaire du BP JEPS ASEC intervient principalement au sein de structures agissant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et/ou du sport : association, service d'une collectivité territoriale, structure commerciale...



Le titulaire du BP JEPS ASEC peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, du social et médico-social. Suite du parcours possible dans la filière professionnelle : CC DACM ou DE JEPS

Suite du parcours possible hors filière JEPS ou apparenté :

- Le Certificat Complémentaire de direction d'ACM (CC DACM) si vous souhaitez diriger un accueil de loisirs.
- Le Certificat de spécialisation Accompagnement à la Démarche de Développement Durable (CS A3D).
- Le DEJEPS ASEC si vous souhaitez vous orienter vers un métier de la coordination de projets.



Le titulaire du BP JEPS ASEC peut exercer le métier : Animateur

Code(s) ROME : G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques

MÉTHODES MOBILISÉES

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental. L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation. L'apprenant est au cœur de son propre apprentissage. La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.
- Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
- Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

INFORMATIONS UTILES

CODE RNCP
RNCP39926
<http://ln.cemea.org/co-de-rncp-2>



FICHE D'INSCRIPTION
<http://ln.cemea.org/szsP2KDy>



CALENDRIER DE LA FORMATION
<http://ln.cemea.org/sgAnyrCC>



ACCES A CEMEA-FORMATION
<http://ln.cemea.org/gEwBan94>



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AIDES FINANCIÈRES



Un employeur via un contrat d'apprentissage ou via leur OPCO



- Le conseil régional et le Fond Social Européen, si vous êtes demandeur.seuse d'emploi (suite à la validation du projet de formation par un conseiller Mission locale ou France Travail)
- La région sud via le Pass Sud Formation, plus d'informations sur <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/pass-sud-formation>



Nous vous invitons à consulter votre espace Compte Personnel de Formation sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Selon la formation choisie, la formation peut être pris en charge de différentes manières. Nous pouvons vous accompagner pour construire votre plan de financement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute information concernant l'adaptation des moyens de la prestation pour des personnes en situation de handicap merci de prendre directement contact ci dessous pour être mis en relation avec le référent handicap du site de formation : accueilhdp@cemea-paca.org



Certains de nos modules de formations se déroulent en distanciel via notre plateforme de FOAD.



Les Ceméa mettent à votre disposition une plateforme en ligne pour accéder à une large sélection d'offres d'emploi.



Un abonnement inclus dans la formation à la médiathèque éducatrice des Ceméa.



Un abonnement inclus dans la formation à notre espace de travail partagé ZOURIT.



Les CEMÉA PACA sont titulaires de la nouvelle certification nationale unique QUALIOPi dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

CONTACTS

Pour tous renseignements contactez notre secrétariat à l'animation professionnelles :

par mail sur : accueil@cemea-paca.org

par téléphone: **04 91 54 25 36**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Elles sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: <https://cemea-formation.com/CGV/>

Date de mise à jour : 18/03/2026

Suivez nous sur :

Plus informations notre site internet :

CEMÉA PACA
47 rue Neuve Sainte Catherine,
13007 Marseille

accueil@cemea-paca.org
04.91.54.25.36

